

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

ENTRÉE EN VIGUEUR

COMING INTO FORCE

RÈGLEMENT BEAC-127

BY-LAW BEAC-127

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant :

PUBLIC NOTICE is given that the following by-law:

BEAC-127 Règlement autorisant un emprunt de 1 442 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de 1 912 mètres linéaires de conduites d'égout sanitaire ainsi que pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Midland

BEAC-127 By law authorizing a loan of \$1,442,000 for the rehabilitation of 1,912 linear metres of sanitary sewer pipes and the reconstruction of infrastructures of Midland Avenue

a été :

was:

- adopté par le Conseil à la séance ordinaire du 18 février 2019
- adopté by Council at a regular meeting held on February 18, 2019
- approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 avril 2019.
- approved by the "ministre des Affaires municipales et de l'Habitation" on April 17, 2019.

Ce règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre et ne nécessite pas une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter puisqu'il rencontre les exigences de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*.

This by-law requires only the approval of the Minister and does not require the approval of the qualified voters since it meets the requirements of section 556 of the *Cities and Towns Act*.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

This by-law is now deposited at the City Clerk's office and is available for consultation by any interested party during regular office hours.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

This by-law shall enter into force upon publication.

Donné à Beaconsfield, le 18 avril 2019.

Given at Beaconsfield, on April 18, 2019.

M^e Nathalie Libersan-Laniel
Greffière et directrice du Greffe et des Affaires publiques
City Clerk and Director of Registry and Public Affairs